

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 422/SEJ/bis fixant la date limite de dépôt des affiches et déclarations des candidats à la Présidence de la République.

n° 422/SEJ/bis

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
17 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Ja date limite de dépôt au Palais du Haut-Commissariat des affiches et déclarations des candidats est fixée au 23 mai 1969.

Art. 2.— Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELA-HAYE.